



EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2017-041

Le conseil d'administration s'est réuni le 30 mai 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 19 mai 2017.

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-7, L831-1, L831-3 ;
VU les statuts de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : II^{ème} Partie – P2.6 : Cotisation et Adhésion

Exposé de la décision :

L'Université Paris Descartes participe, à différents titres, aux activités de différentes structures, associations, réseaux, regroupements, ou consortiums.

Le principe de ces adhésions et les éventuelles cotisations qui en découlent sont régulièrement soumises à l'examen du Conseil d'administration. Dans un objectif de clarification et de rationalisation, un récapitulatif semestriel sera proposé aux conseillers pour approuver, le cas échéant, les adhésions et cotisations annuelles.

Est concernée :

Nom	Service concerné	Cotisation
ESUP	Direction du Numérique	4 200 €
Total :		4 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve cette délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Abstentions : 0 Votes exprimés : Contre : 0 Pour : 26</p>

Fait à Paris, le **26 JUIN 2017**

Le Président


Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le :

28 JUIN 2017

28 JUIN 2017